

Article 1^{er} Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de vente de titres de transport des Remontées Mécaniques pour le domaine d'Ancelle.

Article 2 Durée

La présente convention est établie pour la durée de la saison estivale 2025, du 5 juillet 2025 au 31 août 2025.

Article 3 Conditions financières et de ventes

Toutes les personnes se présentant avec un justificatif (détenteur du badge nominatif et sur présentation d'une pièce d'identité) pourront bénéficier du tarif groupe indiqué ci-dessous et pourront en faire bénéficier leurs ayants droits directs (sur présentation d'un justificatif)

Tarifs été 2025	
PRODUITS	GROUPES
Pass Multimontées VTT	13.00€
Forfait 1 montée télésiège -piéton	6.00€
Forfait 1 aller-retour télésiège piéton	10.00€
Forfait parcours ludique Randoland (1 montée télésiège + carte à énigmes)	11.00€
Forfait 1 montée télésiège – VTT	6,00 €

Information et réservations par mail à regie-rm-billetterie@ancelle.fr

Article 4 Modalités et délais de paiement

Le règlement s'effectuera directement à la caisse de Chatégré.

Article 5 Conditions générales de vente et d'utilisation

Conditions Générales de vente et d'Utilisation disponible en caisse ou sur ancelleski.fr